

Post Bac

Guide pour s'inscrire en 1^{ère} année à l'université de Bourgogne



L'université est une chance !

Saisissez-là en soignant votre inscription « Post Bac »

Trois étapes incontournables :

- 1 - Choisir votre orientation selon votre parcours et votre projet personnel **Dès maintenant**
- 2 - Suivre et répondre parfaitement à la procédure Post Bac **Janvier-septembre**
- 3 - Vous inscrire à l'uB dès confirmation de votre vœu « uB » ! **Juillet**

Demander un avis d'orientation et prêter attention à l'avis qui est vous donné, participer aux salons, journées portes ouvertes et consulter le SIO, prendre connaissance de la particularité de certaines formations et être présent aux rendez-vous qui vous sont donnés, en particulier en juillet pour votre inscription à l'uB et début septembre pour la rentrée...

**vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté
pour réussir votre année universitaire !**

2012 - 2013

ACCES sélectif et non sélectif aux formations uB

L'université de Bourgogne organise 400 diplômes. Avez-vous consulté les programmes ?

<http://www.u-bourgogne-formation.fr/>

Une plaquette « Formations uB » est également à votre disposition sur demande au SIO.

L'accès à ces formations est parfois libre, parfois soumis à une sélection.

- **DUT (IUT) et DEUST** : accès uniquement sur dossier.
- **Première année de licence (L1) et première année commune aux études de santé (PACES)** : pas de sélection mais des avis d'orientation active pour certaines formations.

Notes

▪ Ecoles d'ingénieurs :

Le concours GEIPI (Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à Préparation Intégrée) est ouvert aux futurs bacheliers S et aux bacheliers S de 2011 et permet d'accéder à une formation d'ingénieurs de 26 écoles publiques d'ingénieurs.

Deux préparations intégrées sont ouvertes à l'uB :

- à Nevers, Institut supérieur de l'automobile et des transports (ISAT)
- à Dijon, Ecole supérieure d'ingénieurs de recherche en matériaux et Infotronique (ESIREM) et Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (AGROSUP)

Retrouvez toutes les informations sur le site Admission Post Bac et <http://www.geipi-polytech.org/>

▪ Limite de la capacité d'accueil de la PACES

Si vous souhaitez intégrer la PACES, il est vivement recommandé de formuler votre vœu de préférence dès la première phase d'admission et de positionner en premier cette formation dans votre liste de vœux.

Lors de la phase d'admission, une seule proposition vous sera adressée et annulera automatiquement les vœux suivants. Si la capacité en PACES est atteinte à l'issue des phases d'admission, la procédure complémentaire pourrait ne pas être ouverte.

▪ Licence STAPS Le Creusot / Dijon

Une sectorisation géographique est mise en place pour la 1^{ère} année de licence (L1) STAPS Dijon / Le Creusot.

Les candidats domiciliés ou scolarisés dans les départements de Saône-et-Loire (71) et de la Nièvre (58) doivent obligatoirement s'inscrire à la L1 STAPS du Creusot.

Pour ces candidats, il ne sera pas possible de sélectionner la L1 STAPS Dijon via Post Bac.

Les inscriptions sur le site de Dijon sont gérées via une commission de dérogations.*

* Dérogations

La demande de dérogation (lettre manuscrite expliquant les raisons) accompagnée de toutes les pièces justifiant votre situation doivent être envoyées, le 1^{er} juin 2012 au plus tard, à

Université de Bourgogne
Scolarité centrale et gestion des étudiants - BP 27877
21078 DIJON CEDEX

pour un examen courant juin 2012.

Post Bac :

La plupart des inscriptions en 1^{ère} année universitaire sont soumises à la procédure Post Bac. « Admission Post Bac » (APB) est le dispositif mis en place par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour simplifier les démarches en regroupant sur un seul site l'ensemble des formations et le mode d'inscription de l'enseignement supérieur en France.

Les choix que vous ferez, ainsi que l'ordre dans lequel vous les annoncerez conditionneront directement votre inscription. Il est donc vivement recommandé de lire ce document avec une grande attention et de soigner votre inscription.

Oui, vous êtes concerné(e) par Post Bac, si :

1. Vous avez moins de 26 ans

2. Vous êtes :

- scolarisé(e) en terminale et vous préparez un baccalauréat général, technologique ou professionnel
- titulaire ou en cours de préparation d'un baccalauréat français à l'étranger
- déjà titulaire d'un baccalauréat et vous souhaitez changer de parcours de formation ou reprendre des études dans les situations suivantes :
 - vous **êtes scolarisé(e)** dans un établissement d'enseignement supérieur autre qu'une université et **vous envisagez de poursuivre** des études en 1^{ère} année de licence, de DUT ou DEUST ;
 - vous **êtes en L1 ou L2...** à l'université de Bourgogne ou dans une autre université et **vous envisagez de poursuivre** en DUT ou DEUST ou autres filières sélectives ;
 - vous **reprenez vos études** après une ou plusieurs années d'interruption après le baccalauréat.

3. Votre projet :

- intégrer une première année de licence
- accéder à la première année commune aux études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, métiers de la rééducation (masso-kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapie), maïeutique
- préparer le concours GEIPI (Groupement d'Ecoles d'Ingénieurs Publiques à Préparation Intégrée) et accéder à une formation d'ingénieurs
- entrer dans l'un des IUT :
 - IUT de Dijon-Auxerre
 - IUT de Chalon-sur-Saône
 - IUT du Creusot
- préparer un DEUST (Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)

Si non :

vous n'êtes pas concerné(e) par Post Bac, ou vous devez effectuer des démarches complémentaires en plus de Post Bac : voir plus loin.

Mode d'emploi

Le calendrier 20

1^{re} étape

Du 20 JANVIER
au 20 MARS

**ORIENTATION
ACTIVE**

**Dépôt des candidatures sur le portail
Post Bac** avec indication de l'ordre des
vœux

Qu'est-ce que l'orientation active ?

Lors de votre préinscription à l'UB via le site Admission Post Bac, vous pouvez bénéficier d'un conseil en orientation en 1^{res} années de licence ainsi que la première année commune aux études de santé (PACES).

En fonction de votre projet professionnel, de votre parcours et de la filière demandée, les enseignants de l'université vous donneront un avis qui vous aidera dans votre orientation et dans le choix de votre formation. Il a été constaté ces dernières années que les avis d'orientation donnés sont en adéquation avec la probabilité de réussite en licence ou en PACES.

Obligatoire : « l'orientation active pour tous »

Ce conseil en orientation est donné systématiquement pour tous les vœux émis dans les formations du domaine « sciences, technologies, santé » :

1^{ère} année de licence : mathématiques, informatique, chimie, physique, sciences pour l'ingénieur

1^{ère} année de licence sciences de la vie, de la terre et de l'environnement

1^{ère} année commune aux études de santé (PACES)

Nouveau en 2012 : - 1^{ère} année de licence STAPS

- 1^{ère} année de licence Langues Etrangères Appliquées (LEA)

Conseillé : « l'orientation active sollicitée »

Pour les autres formations, il vous appartient d'en faire la demande en cochant et en renseignant les éléments demandés.

ATTENTION : si vous préparez un baccalauréat professionnel ou technologique, il est vivement conseillé de solliciter l'orientation active afin d'éclairer votre choix car le taux de réussite est faible depuis ces filières.

2^e étape

Jusqu'au
2 AVRIL

**Constitution et envoi des dossiers de candidature
pour les filières sélectives (DUT, DEUST...)**

12 en sept étapes

3^e étape

Jusqu'au
31 MAI

Possibilité de **modifier l'ordre des vœux** de la liste

Vérifiez l'ordre de vos vœux ! Vous pouvez les modifier jusqu'au 31 mai 2012

Une seule proposition qui sera la meilleure (en fonction de votre liste de vœux et du classement des établissements) vous sera faite sur Post Bac lors des phases d'admission.

Tous les vœux classés après cette proposition seront annulés systématiquement.

4^e étape

7 au 12 JUIN à 14 h
21 au 26 JUIN à 14 h
14 au 19 JUILLET à 14 h

Trois phases d'admission

Consultation de la proposition et réponse **dans les 5 jours**

Aux dates d'admission, il est important de se connecter sur Admission Post Bac et de donner votre réponse dans la période indiquée.

Sans réponse de votre part dans ce délai, vous serez démissionné(e) automatiquement.

Lorsque vous répondrez « oui » à votre proposition d'admission pour intégrer l'uB, il conviendra de suivre les modalités d'inscription indiquées (message et instructions de l'établissement).

5^e étape

22 JUIN à 14 h
au
15 SEPTEMBRE

Procédure complémentaire :

Postuler sur des formations disposant de places vacantes (pour les candidats sans proposition)

- sur places vacantes pour les filières à accès sélectif
- sur les filières à accès non sélectif à capacité d'accueil limitée non atteinte.

Bienvenue à l'uB !

6^e étape

JUILLET

Inscription administrative à l'uB

Dès les résultats du baccalauréat : prendre rendez-vous via votre dossier sur le portail Admission Post Bac.

7^e étape

SEPTEMBRE

La rentrée à l'uB

Début septembre, rendez-vous pour l'accueil et le tutorat

Nouveau calendrier d'une année universitaire

Dès début septembre	décembre/janvier	avril/mai	juin	juillet
Rentrée	Examens 1 ^{er} semestre	Examens 2 nd semestre	2 nd e session (rattrapage)	Inscriptions Réinscriptions rentrée 2012/2013

Bourse de l'enseignement supérieur

Les bourses d'enseignement supérieur sont attribuées plus largement que celles du secondaire.

Pour savoir si vous pouvez y prétendre, une simulation est possible via Post Bac et vous indique comment constituer le dossier.

Pour être dans les délais, faites votre demande de bourse en même temps que votre dossier Post Bac : www.crous-dijon.fr. Renseignement : www.cnous.fr

Tarifs d'inscription à l'uB

- Licence, DEUST, DUT et PACES : 181,57 € *
- Ecole d'Ingénieurs : 588,57 € *
- A partir de 20 ans, cotisation obligatoire à la sécurité sociale étudiante (hors régimes spécifiques) : 203 € *
- Boursiers (y compris échelon 0) : exonérés de leurs droits d'inscription.

* Tarifs fixés annuellement.

Arrêté du 28 juillet 2011 fixant les droits de scolarité pour l'année 2011/2012

Etudiant(e)s étranger(ère)s et/ou titulaires d'un diplôme étranger

Vous êtes	Procédure
Etudiant européen avec diplôme européen	Admission Post Bac mais des conditions sont exigées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ des conditions de langues : TCF (Test de Connaissance du Français) niveau C1 exigé pour la filière droit, AES, Sciences économiques et de gestion ; recommandé pour les filières en sciences humaines et sociales ; niveau B2 pour les autres filières¹ ▪ un diplôme d'accès aux études supérieures du pays d'origine traduit par un traducteur assermenté¹
Etudiant étranger non européen avec diplôme étranger non européen	Pour une licence ou PACES : demande d'Admission Préalable ¹ Pour un DUT : campus France ² pour les pays disposant d'un espace Campus France à procédure CEF. Pour les autres pays : Admission Post Bac.
Etudiant français avec diplôme étranger	Pour une licence ou PACES : demande de validation d'acquis spécifique Pour un DUT : procédure Admission Post Bac

¹ Pour plus d'informations : www.u-bourgogne.fr/-Etudiants-individuels-.html

² www.campusfrance.org/fr/page/une-mission-des-services

Etudiant(e)s hors procédure Post Bac

Vous êtes scolarisé(e) ou vous avez été scolarisé(e)	Vous envisagez d'intégrer	Procédure
dans un établissement d'enseignement supérieur autre qu'une université <i>Ex : en 1^{re} ou 2^e année de BTS</i>	→ une 2 ^e ou 3 ^e année de licence (souhait de faire reconnaître vos acquis)	→ Dossier de validation d'acquis
En L1, L2, L3, M1... à l'uB	→ une L1 d'une autre mention	→ Dossier de réorientation
En L1, L2... dans une autre université	→ une L1, L2... à l'uB	→ Dossier de transfert
Si vous avez plus de 26 ans	→ une L1, PACES, une 1 ^{ère} année DUT ou DEUST	→ Prendre contact avec le service scolarité de la filière envisagée

3 fausses idées reçues !

« On s'inscrit quand on veut à l'uB »

→ FAUX : Comme les autres établissements (CPGE, BTS, IUT...), l'entrée à l'uB est soumise à la procédure Post Bac.

L'inscription à l'uB ne sera pas possible sans une autorisation d'Admission Post Bac.

« On peut placer les vœux vers l'uB en dernier dans sa liste de vœux Post Bac » voire « Ne pas mettre les vœux pour l'uB »

→ FAUX : Les vœux pour l'uB doivent être placés correctement en fonction des souhaits d'études réels. Si une autre formation est placée avant celle de l'uB, elle sera proposée exclusivement.

Donc, si votre souhait est d'être admis à l'uB, notez-le en premier choix, impérativement si votre choix est une formation soumise à sélection.

Si elle n'est pas votre choix prioritaire, vous ne pourrez cependant pas modifier votre affectation directement.

Inscription effective se fera en juillet (et au plus tard à la rentrée début septembre).

« On a le temps pour s'inscrire à l'uB, les rentrées ont lieu en octobre »

→ FAUX : Les inscriptions sont organisées en juillet pour vous permettre d'avoir tous les éléments pour votre rentrée.

Les rentrées ont lieu début septembre et la présence est obligatoire.

Informations

Votre procédure Post Bac

<http://www.admission-postbac.fr>

1. Saisir vos vœux
2. Recevoir/demander un conseil en orientation
3. Faire une simulation de bourses sur critères sociaux

Si vous êtes lycéen(ne), vous devez vous adresser à votre établissement. Concernant votre dossier, vous pouvez poser la question via Post Bac dans la rubrique « Nous contacter »

Votre formation à l'uB

Contactez le responsable de formation et/ou le secrétariat pédagogique figurant dans la rubrique « Contacts » de chaque fiche de formation
<http://www.u-bourgogne-formation.fr>

Votre orientation : le SIO (service d'information et d'orientation)

<http://orientation.u-bourgogne.fr>
sio@u-bourgogne.fr
03 80 39 52 40

Votre admission ou/et votre inscription à l'uB : la SCOL (scolarité centrale et gestion des étudiants)

scolarite.centrale@u-bourgogne.fr
03 80 39 35 62 / 03 80 39 36 94

Informations et contact pour les étudiants étrangers et/ou avec diplômes étrangers

Pôle des relations internationales
<http://www.u-bourgogne.fr/Etudiants-individuels.html>
RI@u-bourgogne.fr
00 33 (0)3 80 39 50 17